



ARRÊTÉ

fixant la composition de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département des Vosges

Le Directeur Départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Vosges, soussigné ;

Vu les articles L. 2234-4 à 7 et R. 2234-1 à 4 du code du travail ;

Vu la décision du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est en date du 22 janvier 2022 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L. 2234-4 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 mars 2021 portant nomination de Monsieur Yann NEGRO sur l'emploi de directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Vosges ;

Vu l'arrêté n° 2021/33 du 14 juin 2021 de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est portant délégation de signature concernant les pouvoirs propres du directeur régional en matière d'inspection du travail, en faveur du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Vosges ;

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles susvisés dans le département des Vosges ;

Arrête

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le Directeur de la DDETSPP des Vosges ou de son suppléant, de la façon suivante :

➤ Au titre du MEDEF :

Titulaire : Monsieur Franck KLEIN.

Suppléant : Madame Laurence RAYEUR.

➤ Au titre de la CPME :

Titulaire : Madame Annie LALY.

Suppléante : Madame Corinne LUTIN-DELZERS.

➤ Au titre de l'U2P :

Titulaire : Madame Angélique HOUOT.

Suppléant : Monsieur Olivier HUCHEDE.

.../...

➤ Au titre de l'UDES :
Titulaire : Madame Jacqueline BEDEZ-STOUVENEL.

➤ Au titre de la FDSEA :
Titulaire : Monsieur Dominique SAUTRE.

➤ Au titre de la CFE-CGC :
Titulaire : Monsieur Andry PIETTE.
Suppléant : Monsieur Patrick AUFFRAY.

➤ Au titre de la CFDT :
Titulaire : Madame Patricia HACQUARD.
Suppléante : Madame Claudine BERNARD.

➤ Au titre de FO :
Titulaire : Monsieur Franck PATTIN.
Suppléant : Monsieur Patrick HUSSON.

➤ Au titre de la CFTC :
Titulaire : Monsieur Karl DAVID.
Suppléant : Monsieur Pascal GUILLO.

➤ Au titre de l'UNSA :
Titulaire : Monsieur Pascal SINIGAGLIA.
Suppléant : Monsieur Sébastien VUILLEMIN.

➤ Au titre de la CGT :
Titulaire : Madame Delphine ROUXEL.
Suppléant : Monsieur Bernard THOMASSIN.

Article 2 : Le précédent arrêté fixant la composition de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département des Vosges en date du 07 septembre 2021 est abrogé.

Article 3 : Le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Vosges est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Fait à Epinal, le 14 avril 2022

Le Directeur départemental,



Yann NEGRO

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif, 5, Place de la Carrière - 54036 NANCY.

La décision contestée doit être jointe au recours.